

**Assemblée communale ordinaire, lundi 19 décembre 2016, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8**

Président : M. Jean-Pierre Meusy, président  
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 41 du 23 novembre 2016 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Tous les membres du Conseil communal sont présents. Vingt-deux citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation des Autorités communales. Puis, il propose Monsieur Werner Müller qui est nommé tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateur.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 24 octobre 2016 publié sur le site internet de la Commune ;
2. Approuver le règlement sur les traitements des membres des autorités communales ;
3. Discuter et voter les budgets 2017, fixer les éléments de base ;
4. Information sur le Projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération dans le cadre de l'Agglomération de Delémont
5. Divers.

**1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 24 octobre 2016 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

**2. Approuver le règlement sur les traitements des membres des autorités communales**

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Avant toute chose, Monsieur le Maire salue et remercie les nouveaux habitants de la Commune de Develier présents à cette Assemblée communale. Dans le même ordre d'idée, il regrette qu'aucun jeune ayant fêté ses 18 ans dans le courant de cette année n'ait répondu à l'invitation du Conseil communal.

Il présente ensuite ce nouveau règlement qui est proposé par le Conseil communal afin de revaloriser le travail de ces membres. Dans un premier temps, Monsieur Christophe Riat explique la manière dont sont défrayés les membres de l'Exécutif. Ensuite, il signale que le temps de travail des conseillers a augmenté en raison du nombre de dossiers importants toujours plus grand. Il ajoute aussi que le nombre des conseillers est passé de sept à cinq. Afin de proposer ces nouveaux traitements, une comparaison a été faite avec des communes d'une grandeur similaire à celle de Develier. Cette revalorisation des tarifs est également une récompense pour le travail effectué et une incitation à rendre attractif la fonction de maire ou de conseiller communal auprès des citoyennes et citoyens. Monsieur Christophe Riat donne également une estimation des heures de travail que représente la fonction maire. Il estime ces heures à 300 pour une année. Pour la fonction de conseiller communal, le nombre d'heures est estimé à 200 par année.

Ainsi, la demande du Conseil communal représente une augmentation de Fr. 12'000.00 par année au budget. Les montants seront les suivants :

Fonctions	Traitement actuel	Traitement proposé
Maire, président du Conseil communal	6'000.00	12'000.00
Vice-président du Conseil communal	1'800.00	4'000.00
Membre du Conseil communal	1'600.00	3'000.00
Président de la commission d'école	332.00	350.00
Secrétaire de la commission d'école	332.00	350.00
Présidents des autres Commissions	182.00	200.00
Président ou vice-président des Assemblées communales ou bourgeoises	66.00/assemblée	70.00/assemblée
Secrétaires des commissions	33.00/pv	35.00/pv
Jetons de présence Conseil communal	55.00	55.00
Jetons de présence Commissions	33.00	35.00
Tarif horaire	25.00	25.00

Monsieur Christophe Riat demande à l'Assemblée communal d'accepter ce nouveau règlement des traitements des membres des autorités.

L'entrée en matière étant acceptée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le règlement sur les traitements des membres des autorités communales.**

### 3. Discuter et voter les budgets 2017, fixer les éléments de base

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe à nouveau la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, pour la présentation des budgets 2017 de la Commune mixte de Develier. Dans un premier temps, il indique que le Conseil communal a travaillé de manière prudente afin de présenter un budget au plus près de la réalité. Ainsi, le budget 2017 de la Commune mixte présente un déficit de Fr. 96'000.00. Le prix de l'eau, conformément à l'article 49, alinéa 2 du règlement concernant l'alimentation en eau du 16 décembre 1986, est fixé à 1.60 (hors TVA) le m<sup>3</sup>. L'augmentation est donc de 20 centimes. Il passe ensuite les chapitres les uns après les autres.

#### 1. Autorités, administration générale

##### 100. Commune, votations et élections

L'année 2017 est une année électorale pour le renouvellement des Autorités communales. Les charges augmentent au niveau du matériel nécessaire à ce scrutin, ainsi que pour les indemnités versées aux membres du bureau de vote.

##### 111. Conseil communal

L'Assemblée communale de ce soir a validé le nouveau règlement sur les traitements des membres des Autorités communales. Il y est prévu une adaptation des salaires de base des membres du Conseil communal. Partant du principe que tout travail mérite salaire, cette adaptation est la meilleure façon de remercier celles et ceux qui s'investissent pour la collectivité, ainsi qu'encourager également d'éventuelles futures vocations.

### 115. Personnel administratif

Dès 2017, notre administration ne s'occupera plus des comptes du Triage forestier Rangiers-Sorne pour cause de surcharge de travail. Le système de ventilation des charges sur le compte de l'UAPE a également été revu. Ces deux éléments expliquent la baisse des produits de cette rubrique.

## **2. Travaux publics, plans de zones, communications**

### 240. Aménagement du territoire

Le projet de fusion « Delémont et sa couronne » fait place au projet de fusion « Develier-Bourrignon ». Des groupes de travail ont été formés. Un budget a été établi par l'administration et validé par les Conseils communaux de Develier et Bourrignon. A noter que l'Etat jurassien participe pour moitié à ces frais d'étude (compte 240.436.01).

## **5. Instruction, formation, culture, sport**

### 511. Bâtiment scolaires, installations

Une nouvelle rubrique apparaît au niveau des recettes : la production électrique de la future centrale photovoltaïque sur le toit de l'école primaire.

### 590. Contribution pour instruction, formation, culture, sport

Le coût des mesures pédaogo-thérapeutiques augmente chaque année un peu plus. Un groupe de travail a été créé dans le but de maîtriser un peu plus ces coûts.

Les charges du personnel enseignant ont été calculées en fonction de la nouvelle classification des fonctions entrée en vigueur en été 2016. La fonction d'enseignant-e primaire a été revalorisée d'une classe de traitement. Par ailleurs, il y a lieu de préciser que les masses salariales portées au budget cantonal 2017 tiennent compte d'une adaptation de la grille des traitements selon l'Indice des prix à la consommation (de 100 à 97.6). C'est une diminution de 1.5% qui a été retenue.

La totalité des charges à répartir s'élève à Fr. 108'504'800.00 contre Fr. 107'732'800.00 pour l'année 2016. Le 63.5% est financé par les Communes jurassiennes en fonction du nombre d'habitants au 31.12.2015, soit un coût de Fr. 970.00/habitant.

Monsieur Christophe Riat relève également la création d'une rubrique « Méritants » (590.365.04) qui permettra au Conseil communal de verser une récompense à une personne méritante ou une association.

## **6. Aide sociale et santé publique**

### 600. Aide sociale

Il n'est pas évident de prévoir le nombre de dossiers sociaux qui seront à traiter durant l'année à venir. Les chiffres correspondent aux situations connues lors de l'établissement du présent budget. On peut tout de même constater une augmentation des demandes d'aides sociales déposées.

### 622. UAPE

Les tarifs au niveau des frais de garde et des repas seront augmentés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le système de prise en charge par le Canton a été modifié dès le 1<sup>er</sup> août 2016. Depuis cette date, le Canton alloue une enveloppe pour le fonctionnement de l'UAPE basé sur le nombre d'enfants.

## **7. Economie publiques**

### 740. Divers

Une étude a été lancée pour l'aménagement des entrées de notre localité (portes d'entrée ou autres). La signalisation des différents lieux de réunion sera également améliorée.

## **8. Finances**

### 810. Intérêts des dettes flottantes

Plusieurs crédits de construction seront ouverts durant l'année 2017 : la viabilisation de la 3<sup>e</sup> étape du Champ-de-Val et l'achat de terrains pour la création de nouvelles zones à bâtir. Ces deux éléments sont

dépendants de la décision du Tribunal fédéral concernant le Plan d'aménagement local. Le crédit pour le projet photovoltaïque de l'école sera également ouvert.

#### 811. Intérêts des dettes consolidées

La dette communale augment légèrement, mais les taux d'intérêt restent bas (moyenne de 1.2%). L'amortissement régulier de ces emprunts participe à cette stabilisation de l'endettement.

### **9. Impositions**

Par rapport aux comptes 2015, le budget 2017 table sur une diminution des produits nets de 14.86%. En comparaison avec le budget 2016, ces produits baissent de 0.55%.

#### 910. Impôts ordinaires

La quotité d'impôt a été baissée d'un dixième pour l'année 2016. Pour ce qui concerne 2017, le Conseil communal envisage une stabilité des rentrées fiscales.

#### 911. Variations impôt années antérieures

Les variations de taxation sont très difficilement estimables. Pour l'année 2017, il a été tenu compte de la moyenne des dernières années, ainsi que des éléments connus pour l'année 2016. Ces variations concernent des taxations des années précédentes qui deviendront définitives durant l'exercice 2017.

#### 940. Fonds de compensation financière

L'indice 2015 des ressources par habitant pour Develier s'élève à 102.2 points, ce qui signifie que nous devons verser, pour l'année 2017, une contribution au fonds de compensation financière de Fr. 11'379.00. En outre, nous aurons à nous acquitter d'une participation aux charges de Commune centre qui est pratiquement identique chaque année (Fr. 58'194.00).

### **10. Services communaux**

#### 1100. Enlèvement des ordures

Ce service ne couvre plus ses charges depuis l'année 2014. Cela est dû, entre autres, à la suppression de la rétrocession du SEOD dès 2014. De plus, la déchetterie située au Chemin de la Combatte connaît un très bon succès. Un groupe de travail est toujours à l'œuvre pour proposer de nouvelles pistes afin d'équilibrer ce service sans pour autant augmenter la taxe annuelle.

#### 1400. Canalisations et installation d'épuration

Les travaux prévus dans le cadre du PGEE continueront d'être exécutés durant l'année 2017.

A partir de 2016 et jusqu'en 2040, une taxe fédérale sur les eaux usées d'au maximum Fr. 9.00, par habitant raccordé et par an, sera perçue par la Confédération auprès des détenteurs de station d'épuration, et ce afin d'alimenter un fonds permettant d'indemniser à hauteur de 75% les mesures visant l'élimination des micropolluants. C'est le SEDE (Syndicat d'épuration de Delémont et environs) qui prend en charge cette nouvelle taxe. Tous ces éléments concourent à une augmentation des charges à répartir entre les membres du syndicat. Pour l'heure, cette hausse sera prise en charge par un prélèvement sur la réserve y relative (Fr. 446'879.00 au 31.12.2015).

La nouvelle loi cantonale sur la gestion des eaux est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2016. Il y est clairement stipulé que les Communes veillent à assurer le maintien de la valeur des installations. Pour couvrir les coûts de maintien de la valeur et les coûts d'exploitation, les Communes prélèvent une taxe d'utilisation auprès des propriétaires des immeubles raccordés aux installations, taxe qui alimentera un fonds de renouvellement. Pour l'heure, le montant de cette taxe n'est pas encore connu, mais il engendrera une forte augmentation des charges de ce service.

Etant donné que cette nouvelle taxe devra être instaurée dans les 2 ou 3 prochaines années, le Conseil communal étudiera et proposera, à l'avenir, une progression en douceur de la taxe d'épuration et ce afin d'éviter une trop forte augmentation pour les années futures.

### 1500. Service des eaux

Un effort important sera porté sur le changement des compteurs d'eau les plus anciens. Le bénéfice du compte est reporté en réserve pour d'éventuels travaux sur le réseau. Il faut constater que cette réserve n'évolue guère ces dernières années (Fr. 37'692.87 à fin 2015) étant donné qu'elle est régulièrement mise à contribution pour financer les travaux effectués sur le réseau.

La nouvelle loi cantonale sur la gestion des eaux prévoit le même système décrit ci-dessus pour les réseaux d'alimentation en eau. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal propose, d'ores et déjà, une augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau de 20 centimes en prévision d'une plus forte augmentation qui devrait toucher tous les consommateurs d'ici deux à trois ans.

### 1600. Service électrique

Les prix d'utilisation du réseau de notre fournisseur amont (BKW Energie SA) restent stables après trois années consécutives de forte augmentation. Par contre, le prix de l'énergie a continué de diminuer durant l'année 2016. Actuellement, il est plutôt stable. Grâce à notre société d'approvisionnement SACEN SA, de bons contrats avec de bons prix ont pu être négociés pour 2017 et les années suivantes. Cela signifie que, pour les clients du Service électrique de Develier, les tarifs baisseront d'environ un centime pour l'année 2017.

Durant l'année 2017, un programme de changement des plus anciens compteurs sera mis sur pied. Cela permettra, prochainement, de concrétiser un projet de relevé automatique des compteurs (y compris pour l'eau). Les réserves du Service électrique étant suffisantes pour le moment, l'excédent de produits de ce service sera reversé au compte communal (Fr. 39'700.00) en fonction du résultat final de celui-ci.

Au final, le budget 2017 de la Commune de Develier présente un déficit de Fr. 96'000.00. Il propose également une augmentation de 20 centimes du prix du m<sup>3</sup> de l'eau. Monsieur Christophe Riat informe l'Assemblée que ce budget a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 5 décembre 2016 et par la Commission de gestion des finances lors de sa séance du 22 novembre 2016. Il invite l'Assemblée à approuver ce budget.

Monsieur Jean-Pierre Meusy remercie Monsieur Christophe Riat pour sa présentation et ouvre la discussion. L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

*Monsieur Jean-Claude Veya demande des explications concernant les coûts liés à la déchetterie. La Commune verse un montant de Fr. 12'000.00 par année pour la location de la place de la déchetterie. En plus, elle paie l'entreprise G. Gobat SA pour l'élimination des déchets.*

*Monsieur Werner Müller demande quand prend fin le contrat de location de la déchetterie. Le contrat s'est terminée cette année et a été renouvelé pour une année.*

*Monsieur Johann Stalder demande pourquoi le montant du transport scolaire est si élevé. Ce montant est pris à la répartition des charges et il est donné par le Service de l'enseignement.*

*Monsieur Werner Müller demande comment est réparti le montant prévu au budget pour l'étude de la fusion Develier-Bourrignon (Fr. 35'400.00 au budget de Develier, poste 240.362). Contrairement à la réponse donnée à l'assemblée, Bourrignon ne finance pas le même montant que Develier. Une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants des deux villages a en effet été décidée entre les deux Conseils communaux.*

*Monsieur Sébastien Scheurer souhaite connaître la marge de manœuvre pour la Commune pour diminuer le déficit de son budget et pourquoi le Conseil communal a décidé d'augmenter le prix de l'eau et pas la taxe des déchets ? La marge de manœuvre de la Commune est faible mais il est rappelé*

*que le calcul du budget a été fait de manière prudente et que des bonnes surprises ne sont pas impossibles.*

*Concernant l'augmentation de la taxe de l'eau, il est prévu de créer un fonds de réserve afin de faire face aux prochains investissements et également pour se conformer à la nouvelle loi sur la gestion des eaux.*

*Monsieur Johann Stalder demande s'il est possible de surtaxer les grandes consommations d'eau ? C'est trop compliqué de vouloir différencier des tarifs au niveau de la consommation.*

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le budget de la Commune mixte de Develier ainsi que les éléments de base mentionnés ci-dessus qui présente un déficit de Fr. 96'000.00.**

Monsieur Jean-Pierre Meusy repasse la parole à Monsieur Christophe Riat pour la présentation du budget 2017 de la Bourgeoisie.

Le budget 2017 de la Bourgeoisie présente un léger bénéfice de Fr. 930.00. Monsieur Christophe Riat relève les points suivants :

- Les amortissements et dépréciations correspondent aux normes fixées dans le décret sur l'administration financière des Communes et selon une liste bien précise définie en collaboration avec l'organe de révision des comptes. La viabilisation de La Sacie a été entièrement amortie en 2016, ce qui fait baisser les charges relatives à l'amortissement du patrimoine financier.
- Les capitaux placés et les comptes courants ne rapportent plus d'intérêts. Uniquement un placement a été renouvelé sur trois ans (Fr. 600'000.00 à 0.25%), le deuxième ne l'a pas été étant donné qu'il sera utilisé pour financer le projet Innovator.
- Le compte forestier, selon les projections, devrait s'autofinancer (léger bénéfice de Fr. 830.00).

Monsieur Jean-Pierre Meusy remercie Monsieur Christophe Riat pour sa présentation et ouvre la discussion. L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le budget de la Bourgeoisie de Develier qui présente un bénéfice de Fr. 930.00.**

#### **4. Information sur le projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération dans le cadre de l'Agglomération de Delémont**

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal en charge de présenter ce point de l'ordre du jour.

##### **Processus**

Le Projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération (PA3) a été préparé par le bureau technique, la commission d'aménagement de l'agglomération et des bureaux spécialisés, en partenariat avec le Service cantonal du développement territorial, dans le sens des directives de la Confédération pour les PA3. Le programme suivant a été suivi :

- Fin de l'examen préalable : septembre 2016
- Actualisation des documents suite à l'examen préalable : début octobre 2016
- Validation par les Conseils communaux : début novembre 2016
- Adoption par l'assemblée du Syndicat d'agglomération de Delémont : mi-novembre 2016
- Approbation par le Gouvernement jurassien : décembre 2016
- Dépôt auprès de l'Office fédéral du développement territorial : décembre 2016

### **Contenu général**

Le projet d'agglomération est un instrument de planification et de gestion. Il vise à assurer une optimisation des systèmes de transports d'agglomération et leur coordination avec l'urbanisation et le paysage à une échelle intercommunale. Il présente tout d'abord un diagnostic de la situation actuelle qui identifie les enjeux sur lesquels travailler à l'avenir. Sur cette base, une vision globale accompagnée de lignes directrices a été élaborée, précisée par des stratégies puis des objectifs en termes d'urbanisation, de paysage, de transports et d'énergie. Enfin, il découle de ces objectifs des mesures concrètes.

### **Stratégies**

Pour répondre aux besoins de la population croissante, la stratégie vise à assurer un développement localisé et coordonné. Un autre objectif prévoit de valoriser le tissu urbain existant pour assurer la qualité de vie des habitants. Enfin, l'aspect économique est traité avec comme but le renforcement de l'attractivité économique de l'agglomération et la valorisation des sites stratégiques pour le développement des activités en particulier Communance Sud, Innodel et Courrendlin Nord.

La stratégie pour le système de transports est centrale puisqu'elle débouche sur les mesures d'infrastructures qui peuvent éventuellement être subventionnées par la Confédération. Les objectifs visés sont le développement de la desserte et de l'utilisation des transports publics, la garantie d'une bonne connexion aux réseaux routiers et ferroviaires nationaux, la maîtrise du trafic automobile et enfin la sécurisation et promotion des déplacements piétons et cyclistes.

La composante paysagère est nouvelle dans les Projets d'agglomération. L'agglomération disposait déjà de la majeure partie des études nécessaires grâce à la Conception d'évolution du paysage élaborée dans le cadre du Plan directeur régional. Enfin, le volet énergétique est présent dans le PA3, bien que ça ne soit pas une demande de la Confédération. Ayant entrepris les démarches pour devenir Cité de l'énergie au niveau régional, l'agglomération a souhaité traiter ce sujet dans le PA3 puisqu'il est fortement lié aux autres politiques territoriales.

### **Mesures concrètes**

La plupart des mesures proposées dans le PA3 figuraient déjà dans les Projets d'agglomération de 1ère et 2e génération. Le PA3 les actualise et en identifie de nouvelles.

A titre d'exemple, la nouvelle mesure 3.84 « réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens » fait partie des mandats de planification régionaux que le Plan directeur cantonal établit dans sa révision en cours. Elle correspond en outre à la volonté de l'agglomération de valoriser le bâti existant et de préserver la zone agricole et le paysage. Le concept de « campagne d'agglomération », mesure 3.85, reprend la volonté de préserver le paysage ici principalement agricole en le protégeant des pressions dues au développement du centre de l'agglomération, tout en y proposant des activités de loisirs et de détente coordonnées avec l'agriculture et les milieux concernés.

La mobilité et sa gestion restent les principales préoccupations du PA3 qui prévoient plusieurs mesures à réfléchir au niveau régional comme le « stationnement vélos aux interfaces de transports publics » (3.80), les « infrastructures de recharge publique pour les véhicules électriques » ou encore le « système de vélos en libre-service » (3.83). Les mesures localisées précisément en un lieu ont également leur importance à l'échelle de la région, notamment : « nouvelle liaison routière à l'est de Delémont » (3.02a), « système de gestion intelligente du stationnement à Delémont » (3.10), « liaison des pistes cyclables au nord de Châtillon » (3.42).

Les mesures sont priorisées en fonction du délai de mise en œuvre prévu par les communes et/ou les services cantonaux concernés. Dans chaque génération de Projet d'agglomération, les mesures sont en priorité A (court terme), B (moyen terme) ou C (long terme) et correspondent à une période spécifique. Dans le PA3, les mesures en A sont planifiées entre 2019 et 2022, celles en B entre 2023 et 2026 et celles en C dès 2027.

La mise en œuvre d'un certain nombre de mesures des PA1 et PA2 a été reportée pour des raisons techniques, financières ou de priorité. Aussi, il arrive par exemple que des mesures en priorité A du PA1 (planifiée initialement entre 2011 et 2014) ne soient pas encore réalisées. Le PA3 actualise la planification.

Le PA3 sera évalué par la Confédération et, en fonction du résultat obtenu, permettra le cofinancement de certaines mesures concrètes. Par le passé, dans ce même cadre, la Confédération avait subventionné la vélostation et la gare routière de Delémont ainsi que des pistes cyclables entre différentes localités.

### **Mesure spécifique pour la Commune de Develier**

La route cantonale (RC6) qui traverse le village de Develier constitue la route de réserve en cas de fermeture des tunnels autoroutiers du Mont-Terri et du Mont-Russelin. Cette route requiert donc un statut particulier et un intérêt pour l'accessibilité entre le district de Porrentruy et celui de Delémont. La mesure 2.205 concerne le réaménagement de cette traversée sur plusieurs tronçons particuliers.

Le réaménagement pourra être fait en 3 étapes :

- Tout d'abord, le centre du village sera transformé par la construction de plusieurs immeubles locatifs (secteur La Poste - magasin d'alimentation). Il sera nécessaire d'adapter le projet de réaménagement en fonction de futures constructions et de le réaliser en parallèle.
- Ensuite, la partie à l'Est sera étudiée dès 2022 pour résoudre les problèmes de sécurité actuels sur ce tronçon très rectiligne. Enfin, la partie Ouest est moins urgente et sera réaménagée en dernier, peu après la partie Est.

En conclusion, il est fait mention que l'Agglomération de Delémont est importante pour la Commune de Develier, notamment pour ce qui concerne l'habitat et les transports.

*Monsieur Jean-Pierre Meusy demande si des instruments de redistribution d'impôts sont en discussion en rapport aux zones industrielles prévues. Non, pas pour l'instant.*

Monsieur Christophe Riat informe les citoyennes et citoyens présents que des courses supplémentaires ont été introduites dans le nouvel horaire de Carpostal, notamment en soirée. Tous les détails se trouvent sur le site internet [www.develier.ch](http://www.develier.ch).

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

## **5. Divers**

Monsieur Jean-Pierre Meusy passe la parole à Monsieur Christophe Riat qui donne quelques informations sur l'état d'avancement du dossier de fusion entre les communes de Develier et Bourrignon. Cinq groupes de travail ont été créés afin d'étudier tous les points importants à aborder dans ce dossier.

*Monsieur Jean-Claude Veya trouve le bulletin d'information très bien et souhaite qu'une information soit faite sur les déchets jetés dans la nature. La Commune a été équipée de poubelles et il faut que les citoyennes et les citoyens les utilisent. Le Conseil communal prend note de cette remarque.*

*Madame Marcelle Burkhard demande si la vitesse autorisée sur chemin de Montchoisi pourrait être limitée. Le Conseil communal prend également note de cette remarque.*



Monsieur le Maire remercie les personnes présentes à cette Assemblée leur souhaite ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée et leur souhaite également ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année. Puis il lève l'Assemblée à 21h25, en présence de vingt-neuf ayants-droits, membres de l'Autorité comprise.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président : le secrétaire :

J.-P. Meusy

V. Chételat